

QUESTION/RÉPONSES

1 Mon enfant est malade, que dois-je faire ?

Vous devez adresser un **certificat médical** précisant la durée prévisible de cette absence.

Les repas non pris en raison de cette absence pour maladie seront alors décomptés de la facture par le service de la vie scolaire.

2 En cas de difficulté financière, à qui dois-je m'adresser ?

Vous pouvez vous adresser au **CCAS** de votre commune pour effectuer une demande d'aide financière.

3 Je ne suis pas d'accord avec ma facture, où puis-je effectuer une réclamation ?

Toute réclamation doit être adressée au **service de la vie scolaire**: coordonnées au dos.

4 Je déménage, que dois-je faire ?

Vous devez **modifier vos informations** sur le portail famille dans vos informations personnelles.

5 Où et quand puis-je consulter le menu ?

Dès le **vendredi 14h** pour la semaine suivante, sur le portail famille et à l'entrée de chaque école.

6 Puis-je inscrire mon enfant en cours d'année ?

Oui, l'inscription est possible en cours d'année selon une procédure identique à celle décrite dans le premier paragraphe du présent guide pratique.

7 Comment sont fixés les tarifs ?

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal. Ils sont applicables à partir du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Les tarifs sont consultables sur labaule.fr



ADRESSES UTILES

Les services municipaux

► Service de la vie scolaire

3 Avenue Paul Minot - 44500 La Baule Escoublac

☎ 02 51 75 75 46

inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr

► Centre Communal d'Action Sociale de La Baule-Escoublac

33 avenue du Commandant de Nervo

44500 La Baule-Escoublac - ☎ 02 51 75 75 30

ccas@mairie-labaule.fr

Les responsables des restaurants scolaires dans les écoles :

► Ecole Bois Robin : Mme CADIOT ☎ 06 47 01 26 47

► Ecole Tanchoux/Les Erables :
Mme DELUGAS ☎ 06 47 01 26 58

► Ecole Les Pléiades : Mme GUIBERT ☎ 07 87 23 16 26

► Ecole Paul Minot : Mme LEROUX ☎ 06 47 01 26 54



Plus d'informations

Service de la vie scolaire

3 Avenue Paul Minot - 44500 La Baule Escoublac

Tél: 02 51 75 75 46

inscriptionscolaire@mairie-labaule.fr



labaule.fr

ENFANCE - JEUNESSE

LE RESTAURANT SCOLAIRE



Guide pratique



MODE D'EMPLOI

La ville de La Baule-Escoublac dispose d'une cuisine centrale à l'école du Bois Robin qui produit près de 140000 repas par an, dont 85000 pour les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires.

1 Réserver les repas de mon enfant

Lors de l'inscription scolaire, un compte usager est automatiquement créé dans un délai de 8 jours au portail famille: labaule.portail-familles.app.

Via le portail famille, vous pouvez réserver les repas de votre enfant et mettre à jour votre dossier famille. La réservation se fait pour le trimestre ou pour l'année.

En cas de non-réservation, le prix du repas sera majoré sur la facture.

2 Gérer les absences de mon enfant

Les absences de votre enfant pouvant donner lieu à déduction sont les suivantes:

- ▶ les absences pour **maladie** sur présentation d'un justificatif médical;
- ▶ les absences en raison de **grève**;
- ▶ **Journée Olympique**;

Dans ces deux derniers cas, le service de la vie scolaire s'occupe de l'annulation;

- ▶ les absences liées à des **sorties scolaires**, si le pique-nique n'est pas fourni par le restaurant scolaire;
- ▶ les absences liées à des **classes découvertes**.

Dans ces deux cas, vous êtes en charge d'annuler les réservations de repas sur le portail famille.

Attention: toute absence non justifiée et/ou ne relevant pas des situations ci-dessus ne pourra être décomptée de la facture.

3 Résilier l'inscription de mon enfant

L'inscription de votre enfant pourra être résiliée en cours d'année par courrier au service de la vie scolaire.

4 Régler ma facture

La facture est disponible sur le portail famille chaque début de mois (vers le 10 courant) pour les consommations du mois écoulé.

Le règlement peut se faire par l'un des modes de paiement suivants:

 **prélèvement automatique;**

Je transmets mon RIB par mail au service de la vie scolaire avant le 1^{er} octobre pour le prélèvement automatique.

 **carte bancaire;**  **chèque;**  **espèces.**

Le règlement doit être effectué dans un délai de 15 jours après réception. Tous les règlements sont à remettre directement auprès du service de la vie scolaire, accompagné du numéro de la facture.

La facture comprend le nombre de repas pris et prendra en compte toute absence justifiée.

5 Cas de facture impayée

En cas d'impayé dans les délais mentionnés ci-dessus, vous recevrez un avis du Trésor Public avec **pénalités**.

Le détail des procédures de recouvrement sont disponibles dans le règlement intérieur consultable sur le **portail famille** et sur labaule.fr



Comment utiliser le Portail Familles ?

L'ambition de ce site est de vous permettre de gérer vos réservations, vos factures de cantine et profil famille.

Comment se connecter ?

- 1 Se connecter à labaule.portail-familles.app



- 2 Accéder à votre compte à l'aide de votre **nom d'utilisateur** (l'adresse mail transmise par les familles lors de l'inscription scolaire) et du **mot de passe** reçus à la suite de l'inscription à l'école de votre enfant.



The screenshot shows a login form titled 'Connexion'. It has a 'Se connecter' button on the left. The form contains fields for 'Adresse e-mail *' (with 'votre adresse mail' as a placeholder), a password field with a toggle for visibility, and a 'Se souvenir de moi' checkbox. There is a 'Mot de passe oublié ?' link and a 'Connexion' button at the bottom.

- 3 En cas d'oubli de vos identifiants, cliquez sur **identifiant** ou **mot de passe oublié** et suivez la procédure.

MÉMO Notez ici vos codes:

Identifiant

Mot de passe

Quels sont les services proposés ?

- ▶ Votre relevé de consommation;
- ▶ des modes de paiement simples, fiables et sécurisés;
- ▶ réservation et annulation de vos repas;
- ▶ consultation des menus;
- ▶ mise à jour de vos informations Caisse d'Allocations familiales: numéro d'allocataire et Quotient Familial;
- ▶ mise à jour de vos informations personnelles.